

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 avril 2013

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Michelle NAPOLITANO, Paule MASSON, Annie DOUSSINT, Sylvie CHUDEAU, Maryse LAUMONIER et Mrs Jean-Michel DUMAZERT, Roger TRILLAUD, Marc OUDET et Sébastien DESBOURDES.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie BROUILLARD pouvoir à Mme Maryse LAUMONIER
Mr Jean Jacques CANAL pouvoirs à Mr Sébastien DESBOURDES

Absents : Mr Vivian DE BONA et Mme Nathalie LEBRETON

Secrétaire de séance : Mme Michelle NAPOLITANO

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 20H30.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mme Michelle NAPOLITANO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Budget communal 2013

Madame le Maire demande à Mme LAUMONIER de présenter au conseil municipal le budget primitif communal de l'exercice 2013 :

Dépenses de fonctionnement : 1 087 940.77 €

Chapitre 011 ; Chapitre 012 ; Chapitre 014 ; Chapitre 65 ; Chapitre 67 ; Chapitre 023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 2 abstentions (Mr S. DESBOURDES,

Mr J-J. CANAL) adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2013.

Chapitre 66

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le chapitre ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2013.

Recettes de fonctionnement : 1 087 940.77 €

Chapitre 013 ; Chapitre 70 ; Chapitre 73 ; Chapitre 75 ; Chapitre 77

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 2 abstentions (Mr S. DESBOURDES, Mr J-J. CANAL) adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2013.

Mme NAPOLITANO demande pourquoi apparaît-il une baisse par rapport à l'année passée. Mme LAUMONIER répond que c'est dû au logement communal du 16 grande rue qui est actuellement vacant.

Chapitre 74 ; Chapitre 76 ; Chapitre 042

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2013.

Dépenses d'investissement : 1 179 789.81 €

Mr TRILLAUD demande quel matériel et/ou outillage est prévu au chapitre 21 du budget. Mme LAUMONIER répond que les agents du service technique souhaiteraient l'acquisition d'un nouveau semoir et si possible une nouvelle lame si le budget le permet. Le semoir existant est vétuste et sera remplacé en priorité. Mme TOSTIVINT informe que le PNR subventionne l'acquisition de lame.

Chapitre 20 ; Chapitre 21 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 2 abstentions (Mr S. DESBOURDES, Mr J-J. CANAL) adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2013.

Mme LAUMONIER explique que la somme inscrite au budget correspond au montant total estimé des travaux d'enfouissement. La commune ne connaissant pas le montant exact des dépenses à

inscrire sur le budget 2013 le choix d'inscrire la totalité était la plus judicieuse. Ce choix a été conseillé par la trésorière. Elle rajoute que pour couvrir les dépenses d'enfouissement un emprunt sera réalisé.

Mr DUMAZERT précise que lors d'un ancien conseil municipal, il avait été décidé de réaliser l'enfouissement sur 2 rues puis d'attendre le retour des subventions pour poursuivre les autres rues.

Mme LAUMONIER précise que l'emprunt serait dédié à l'enfouissement. Mr DUMAZERT demande si le manque de réserve au budget vient du projet d'enfouissement. Mme LAUMONIER explique que non car les dépenses liées à l'enfouissement seront couvertes par l'emprunt.

Mr DESBOURDES demande si la commune peut programmer des travaux avant la fin d'un mandat. Mme LAUMONIER répond que les travaux programmés en début d'année peuvent être réalisés, seule la publication sur les travaux en fin d'année est interdite.

Mr DESBOURDES trouve aberrant de réaliser le projet le plus important en fin de mandat. Il rajoute que les prochains membres du conseil municipal seront dans l'obligation de suivre le dossier et seront impactés financièrement. Mr DUMAZERT rappelle qu'une vue sur le cahier des charges avait été demandée pour être sûr que soit bien décrite la totalité des travaux à réaliser sur le projet. Mme LAUMONIER rappelle qu'actuellement c'est le bureau d'études qui est en charge du dossier et qu'elle attend de lui l'estimation financière de chaque rue. Une fois les éléments financiers en notre possession, les élus choisiront ensuite les rues à réaliser.

Mr DESBOURDES demande si les prochains élus seront bloqués pour la réalisation de travaux autres que les enfouissements et devront donc contracter de nouveaux emprunts.

Mme TOSTIVINT répond que les prochains élus contracteront un nouvel emprunt s'ils veulent poursuivre la 2^{ème} partie de l'enfouissement dans l'hypothèse où nous n'aurions emprunté que pour les 2 premières rues.

Mme LAUMONIER demande si le conseil municipal souhaite réaliser des travaux visibles avant la fin du mandat. Mr DUMAZERT demande que la ligne budgétaire des 600 000 € soit suivie de près.

Mr DUMAZERT demande si l'on a une idée de ce que coûterait par mois le remboursement de l'emprunt de façon à ne pas hypothéquer trop fortement les capacités financières de la commune. La Com Finances n'a pas encore la réponse.

Chapitre 23

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 2 contre (Mr S. DESBOURDES, Mr J-J. CANAL) adopte le chapitre ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2013.

Chapitre 16 ; Chapitre 040 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2013.

Recettes d'investissement : 1 179 789.81 €

Chapitre 13 ; Chapitre 10 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2013.

Chapitre 16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 2 contre (Mr S. DESBOURDES, Mr J-J. CANAL) adopte le chapitre ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2013.

Chapitre 021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 2 abstentions (Mr S. DESBOURDES, Mr J-J. CANAL), adopte le chapitre ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, adopte le budget primitif communal M14 de l'exercice 2013.

3) Budget Eau 2013

Madame le Maire demande à Mme LAUMONIER de présenter au conseil municipal le budget primitif communal de l'exercice 2013 :

Dépenses d'exploitation : 65 119.68 €

Chapitre 011 ; Chapitre 023 ; Chapitre 042

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 2 abstentions (Mr S. DESBOURDES, Mr J-J. CANAL) adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif eau M49 de l'exercice 2013.

Chapitre 66

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le chapitre ci-dessus du budget primitif eau M49 de l'exercice 2013.

Recettes d'exploitation : 65 119.68 €

Chapitre 70 ; Chapitre 042

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 2 abstentions (Mr S. DESBOURDES, Mr J-J. CANAL) adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2013.

Dépenses d'investissement : 34 600.51 €

Chapitre 16 ; Chapitre 040 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 2 abstentions (Mr S. DESBOURDES, Mr J-J. CANAL) adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2013.

Recettes d'investissement : 34 600.51 €

Chapitre 10 ; Chapitre 021 ; Chapitre 040

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 2 abstentions (Mr S. DESBOURDES, Mr J-J. CANAL) adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif eau M49 de l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, adopte le budget primitif communal M49 de l'exercice 2013.

4) Questions Diverses

a) Mme le Maire informe que la région vient de nommer un hydrogéologue agréé pour le comblement du forage. La commune doit lui transmettre le dossier du forage pour qu'il puisse établir le montant de ces honoraires. Mme DOUSSINT demande sur quel budget rentreront les honoraires de l'hydrogéologue. Mme le Maire répond que c'est sur le Budget Eau. Elle rajoute que lorsque la commune connaîtra le montant total des travaux, elle pourra soit emprunter sur plusieurs années, soit réaliser une augmentation de l'eau. Il y a peu de demande de comblement de forage.

b) Mr DUMAZERT informe que lors de la permanence des élus du samedi matin un riverain du city stade est venu se plaindre de la gêne occasionnée par les ballons des jeunes comme chaque année à cette période. Il rajoute que cette personne souhaiterait qu'une pancarte soit installée pour rappeler que les ballons sont à récupérer en mairie. Mme TOSTIVINT répond qu'une pancarte en bois sera installée avec le rappelle des horaires d'ouverture et de fermeture du city stade.

c) Mr TRILLAUD demande que le robinet soit réparé et qu'un arrosoir soit remis au cimetière. Mme TOSTIVINT répond que l'arrosoir était celui d'un particulier et elle demandera au service technique de réparer le robinet.

d) Mr TRILLAUD a entendu dire qu'un agent technique quitterait la commune. Mme le Maire répond que Mr LAUNAY quitte la commune pour une autre commune plus proche de son domicile et qui lui propose une évolution dans sa carrière que la commune de Boissy ne peut lui proposer.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21H40.